



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud - Commune de Jorat-Mézières

Soutien réaffirmé au Théâtre du Jorat

Le canton de Vaud et la commune de Jorat-Mézières ont décidé conjointement de renforcer leur soutien aux activités du Théâtre du Jorat en renouvelant leur convention sur une nouvelle période de trois ans.

Le Théâtre du Jorat, surnommé la Grange sublime et inauguré en 1908, occupe une place particulière dans le paysage culturel vaudois et romand, autant du fait de sa situation dans l'histoire culturelle et artistique du canton que sur le plan du patrimoine architectural. Construit entièrement en bois, comptant 1000 places et situé au centre du village de Mézières à 15 kilomètres de Lausanne, le Théâtre du Jorat propose une programmation culturelle qui allie tradition et modernité, mélangeant les générations et les genres.

Après de nombreuses années de soutien, le canton de Vaud et la nouvelle commune de Jorat-Mézières ont décidé conjointement de renforcer leurs aides afin d'assurer le rayonnement régional et national du Théâtre du Jorat grâce à une nouvelle convention, d'un montant annuel de 540'000 francs pour le canton et de 45'000 francs pour la commune, couvrant les années 2017 à 2019. Ces moyens financiers augmentés permettront à cette institution culturelle unique, par une programmation de qualité qui fera la part belle aux créations vaudoises et romandes de haut niveau artistique, d'élargir son audience avec de nouveaux spectateurs, jeunes ou moins jeunes, tout en gardant ses fidèles abonnés. Le Théâtre du Jorat s'engage à mettre en place, auprès de la population et des collectivités, des actions de médiation culturelle liées au cadre exceptionnel du théâtre et à l'originalité de sa programmation. Cet objectif est à mettre en parallèle avec le souhait de maintenir des prix abordables afin d'assurer une accessibilité à un large public.

Le jeudi 18 mai, la convention a été signée au nom de l'Etat par la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), pour la commune de Jorat-Mézières par Patrice Guenat, syndic, et pour la Fondation du Théâtre, par Maia Wentland Forte, présidente, Marie-Claude Jequier, membre du Conseil et Michel Caspary, directeur du Théâtre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2017

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 65 ; Commune de Jorat-Mézières, Patrice Guenat, syndic, 021 903 02 02 ; Fondation du Théâtre du Jorat, Maia Wentland Forte, présidente de la fondation, 079 313 41 76 Théâtre du Jorat, Michel Caspary, directeur, 079 261 07 50

Photo signature convention-credit ARC Jean-Bernard Sieber